

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'ONESSE-LAHARIE

Séance du 3 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 septembre à 19H, le conseil municipal D'ONESSE-LAHARIE convoqué en date du 29 août 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie d'ONESSE-LAHARIE sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADÈRE.

Etaient présents : Frédéric PRADÈRE - Nicole DUCOUT - BORDESSOULES Bertrand - LASSERRE Stéphane - Jean-François CHIVRACQ - Christel PATAY - Jean DULUC - Cyrille LANOUE - Nathalie BELLEGARDE - Mathilde MOUSSU-ETCHEVERRY - Isabelle DUPOUY - Marc GAILLLARD

Absents excusés :

Christophe DOUET, procuration à Jean DULUC

Absents non excusés :

Jean CASTAING

Valérie HUGUET

Secrétaire de séance : Jean-François CHIVRACQ

Le compte-rendu de la précédente réunion du 5 septembre 2025 étant approuvé à l'unanimité, la feuille d'acceptation du compte-rendu est signée par tous les membres présents.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et propose de retirer la modification du tableau des effectifs. Il propose d'ajouter l'état d'assiette des coupes de bois ONF 2026.

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Servitude de canalisation Sydec / Pulon

2025_DEL_089

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de régulariser la situation par rapport à la servitude de passage pour le château d'eau.

Pour les besoins de l'exploitation et de l'adduction d'eau potable par le SYDEC, la Commune d'Onesse-Laharie, propriétaire de la parcelle cadastrée section Q numéro 341, sur laquelle est édifié le château d'eau, autorise à constituer une servitude de passage de canalisation sur ladite parcelle qui sera fonds dominant ;

Le fonds servant cadastré section Q numéros 362 et Q 364 appartenant aux consorts PULON.

Vote de la subvention pour l'association « Maison des Rivages »

2025_DEL_090

Monsieur le Maire propose de voter une subvention pour l'association « Maison des Rivages ».

L'association « Maison des Rivages » demande une subvention dans le cadre du programme « Ecole de la Dune » pour une année d'intervention sur le terrain avec les classes de CE et CM au lac d'Arjuzanx. Ce projet a pour but d'initier les enfants à l'observation et à la compréhension des milieux naturels à travers une démarche de recherche-crédation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité, une subvention de 1 500€ à l'association « Maison des Rivages ».

Etat d'assiette des coupes de bois ONF 2026 2025_DEL_091

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1
Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;
Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant :

☐ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 30 septembre 2025 pour l'exercice 2026, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

☐ Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2020- 2034, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
7u	2026	2026	E2	4.28	170
17u	2026	2026	E2	5.83	250

2) INFORME le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2027 :

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
16u	2025	2026	2027	Croissance insuffisante	E1	11.14	220

3) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier ou UG	Produits majoritaires	Type de coupe	Bois sur pied Vente simple
7u	Tritu-Canter	E2	170
17u	Tritu - Canter	E2	250

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune d'ONESSE-LAHARIE **n'accepte pas** que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

Questions diverses :

- Compte-rendu de la réunion avec le SYDEC par rapport à la qualité de l'eau
 - * Problème coloration : problème lié à l'accumulation de manganèse, solution envisagée : purges automatiques.
 - * Problème de goût : une société française a été mandatée afin de réaliser des prélèvements et analyser le problème afin de pouvoir proposer des solutions.
- Un courrier va être adressé à l'ensemble des abonnés.

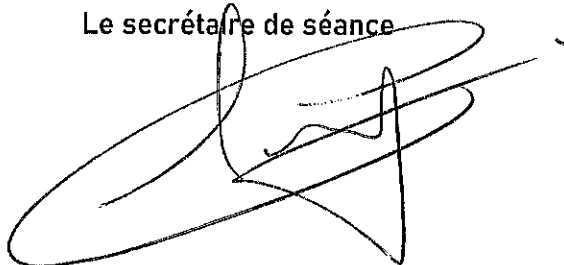
Informations diverses :

- Aménagement du bourg : Les enrobés seront réalisés semaine 41.
- Lotissement « Le Petit Matin » : réunion de la commission urbanisme prévue afin d'attribuer les lots.
- Gymnase : début des travaux prévu pour le 20 octobre.

Prochain conseil municipal : Vendredi 7 novembre 2025.

Fin de séance à 19H57.

Le secrétaire de séance



Pour le Maire,

